

Étaient présent(e)s : Christophe Bavard, Yuri Bilu, Antoine de Daruvar, Anne-Laure Gaillard, Frédéric Gaunard, Patrick Gilliéron, Cédric Joncour, Guy Métivier, Bruno Méry (invité), Bertrand Meyer (invité), Stéphanie Moreaud, Mohamed Mosbah, Bertrand Pavageau, Cédric Pépin, Jean-Jacques Pesqué, Éric Sopena, Marc Zeitoun.

Étaient excusé(e)s : Maylis Delest, Pascal Guitton, Yves Métivier, Christine Parison, Marc Perret, Davy Rouillard.

En ouverture, Éric Sopena présente les membres du Conseil et accueille Patrick Gilliéron (personnalité extérieure, Renault Guyancourt) ainsi que les nouveaux représentants des doctorants : Anne-Laure Gaillard et Stéphanie Moreaud (Informatique), Frédéric Gaunard et Cédric Pépin (mathématiques pures), Cédric Joncour (mathématiques appliquées).

Il est proposé de modifier l'ordre des différents points figurant à l'ordre du jour, afin de tenir compte des contraintes de certains membres du Conseil.

1. Modules pour doctorants : cours de langue

Plusieurs doctorants du LaBRI s'étaient adressés à Bruno Méry afin de faire état de certaines difficultés dans leurs démarches d'inscription à des modules de langues. Une enquête a été alors lancée au sein de l'école afin de faire le point sur cette situation. Bruno Méry commente un texte de synthèse qu'il a rédigé à partir des 32 réponses reçues. Les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes :

- un manque d'information criant vis-à-vis des différentes possibilités offertes aux doctorants,
- une demande importante relative à (i) des modules d'anglais spécifiques de niveau avancé, (ii) des modules de niveau débutant pour certaines langues européennes et (iii) des modules de niveau débutant pour des langues non européennes.

Les modules de type (iii) sont actuellement offerts par Bordeaux 3 mais les procédures d'inscriptions pourraient être simplifiées. Les modules de type (ii), auparavant offerts par Bordeaux 3, ne sont plus ouverts aux doctorants de Bordeaux 1, au prétexte que de tels modules existent au niveau de l'espace Oméga ; mais ceux-ci ne sont pas du niveau souhaité... Les modules de type (i) existent via l'espace Oméga mais le nombre de places est actuellement restreint et l'information peu diffusée.

Éric Sopena propose de prendre contact avec les autres écoles doctorales de l'université (afin de grouper les demandes), puis avec l'espace Oméga afin d'étudier les possibilités qui pourraient être offertes aux doctorants dès la rentrée prochaine. Par ailleurs, la simplification des modalités d'inscription à Bordeaux 3 pourra être évoquée lors d'une prochaine réunion du Collège Doctoral du PRES (il est à noter qu'aucun module de langue ne figure dans la liste des modules transverses proposés au niveau du PRES). L'information des doctorants vis-à-vis de ces modules devra également être améliorée (un « encart discret » existe actuellement dans le guide de l'étudiant remis lors de l'inscription).

2. BQR Thèses et Post-docs 2009

Éric Sopena rappelle le principe d'attribution des 57 allocations de recherche dont dispose chaque année l'université Bordeaux 1 dans le cadre du contrat quadriennal : 27 allocations sont directement affectées aux écoles doctorales (dont 7 pour l'école doctorale math-info) sous forme d'allocations dites « blanches », 30 sont attribuées sur appel à projets, via le BQR. Sur ces 30 allocations, 3 sont réservées à des projets transdisciplinaires (c'est-à-dire impliquant au moins 2 des écoles doctorales du site). L'université dispose également de 5 post-docs par an, également attribués via cet appel à projet.

Les dossiers de demande ont été constitués par les deux laboratoires et un document de synthèse de ces demandes est présenté :

- Post-docs : un seul projet, porté par É. Sopena.
- Thèses Interdisciplinaires : un seul projet, porté par Ch.-H. Bruneau (IMB), en collaboration avec A. Colin (LOF) et H. Bertin (TREFLE).
- Thèses : le laBRI propose 14 sujets classés, l'IMB 6 sujets classés accompagnés d'une liste complémentaire non classée. Les porteurs de projets (listes classées) sont les suivants :
 - LaBRI : C. Johnen, D. Magoni, D. Janin, A. Raspaud / R. Klasing, G. Guennebaud / Ch. Schlick, A. Guermouche / J. Roman, ...
 - IMB : R. Deville, Y. Bilu, A. Iollo / L. Weymans, F. Carin / P. Del Moral, Ch. Bavard, G. Zémor.

Il est précisé que le LaBRI a pris en compte et classé les propositions de sujets de thèse sur l'ensemble des « guichets » offerts (Région, CNRS, BQR, ...) alors que l'IMB a considéré séparément ces demandes.

Une dernière demande particulière concerne le cofinancement de la fin de thèse d'une doctorante chinoise recrutée en juin 2008 et dont le contrat est cofinancé par l'Ambassade de France en Chine, le LaBRI, l'école doctorale et l'université Bordeaux 1. Cette demande ne rentre donc pas dans le cadre des demandes d'allocations mais correspond à un financement spécifique permettant de formaliser l'engagement pris par l'université.

Éric Sopena rappelle que l'école étant co-accréditée Bordeaux 1 / Bordeaux 2, il n'est pas déraisonnable d'espérer une allocation Bordeaux 2 tous les trois ans (et nous sommes justement dans la troisième année...). Une demande de l'IMB, portée par Bedr'Eddine Ainseba, est présentée à ce titre. Antoine de Daruvar se propose de vérifier si le calendrier d'attribution des allocations de Bordeaux 2 permet effectivement de prendre en compte cette demande.

3. Bilan 2008 de l'école doctorale

Éric Sopena présente le bilan 2008 de l'école doctorale et commente le document transmis aux membres du Conseil. Une discussion s'engage autour de certains indicateurs.

- Le faible nombre de soutenances en 2008 (33 contre une quarantaine en 2005, 2006 et 2007) s'explique notamment par le nombre important de démissions (12) en 2006 et 2007. Les raisons de ces démissions ont été diverses : changement d'école doctorale (souvent pour suivre un directeur de thèse muté hors Bordeaux), emploi, démotivation, ...
- La durée moyenne des thèses soutenues en 2008 est de 3 ans et 4 mois (contre 3 ans et 6 mois en 2006 et 2007). L'histogramme des durées montre bien la concentration des soutenances de thèses sur la période septembre-décembre, en trois ou quatre ans.
- Le nombre de nouvelles inscriptions, actuellement de 43, sera amené à augmenter, plusieurs contrats CIFRE étant en cours de soumission (en mathématiques et en informatique).
- Le tableau de répartition selon le diplôme d'origine montre une nette progression des recrutements extérieurs à Bordeaux (autour de 40% sur les trois dernières années).
- L'enquête permettant de mettre à jour les informations relatives au devenir des docteurs devrait être lancée en janvier.

Quelques erreurs factuelles dans le document seront corrigées dans la version finale du bilan.

4. Rapports d'étape 2008

Le taux de réponse semble en augmentation par rapport à l'année passée. Les responsables de formation doctorale ont été amenés à rencontrer quelques doctorants ayant fait état de certaines difficultés. Il est à noter qu'à partir de l'année prochaine, le rapport annuel sera obligatoire dans le cadre du nouveau contrat doctoral, car il conditionnera l'autorisation de réinscription qui, elle, conditionne la poursuite du contrat. Un rapport annuel devra également être fourni par les directeurs/trices de thèse.

5. Nouveau contrat doctoral

Un point est fait sur le projet de décret concernant le nouveau contrat doctoral. Bertrand Meyer communique aux membres du Conseil une version plus récente du projet. Bruno Méry et Bertrand Meyer font part de certaines craintes des doctorants vis-à-vis de ce texte, notamment :

- Article 3 : le texte propose que le contrat soit assorti d'une période d'essai de trois mois, éventuellement renouvelable. Il est souhaité que cette période de trois mois *ne soit pas renouvelable* (par analogie avec les CDD de droit privé, pour lesquels la période d'essai est de 1 mois, non renouvelable, pour une durée de contrat allant jusqu'à 18 mois).
- Article 5 : concernant la définition du service du doctorant (contrat comprenant une activité complémentaire consacrée à de l'enseignement, de la valorisation ou des missions d'expertise), il est souhaité que *le doctorant* soit également associé à cette définition (le texte actuel dit simplement que le service est arrêté par le président ou directeur de l'établissement, après avis du directeur de thèse, du directeur de l'école doctorale et du directeur du laboratoire d'accueil).
- Formulation des obligations associées au service d'enseignement : il est souhaité de reprendre la formulation qui existait dans le texte régissant le monitorat d'enseignement (« ils sont soumis aux diverses obligations qu'implique *leur* activité et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens *relevant de leur enseignement* ») afin de protéger le doctorant vis-à-vis de certaines dérives toujours possibles...

6. Clôture budget 2008 et prévisionnel 2009

Le prévisionnel 2009 est globalement « calqué » sur les dépenses effectives 2008. Le poste principal reste celui consacré au cofinancement des missions des doctorants : 12 k€, incluant les frais de transport, de séjour et d'inscription.

La subvention de 5 k€ accordée par l'INRIA à l'école en 2008 n'a pas pu être intégrée au budget. On espère « naturellement » récupérer cette somme sur le budget 2009, ce qui doit permettre de compléter l'achat de matériel informatique pour les doctorants entamé en fin d'année.

7. Contrat quadriennal 2011-2014

Éric Sopena rappelle que l'accréditation actuelle concerne la période 2007-2010. Le prochain dossier de demande d'accréditation, pour la période 2011-2014, devra être prêt en octobre 2009. Des informations relatives à la campagne d'accréditation précédente, disponibles sur le site de l'AERES, permettent de voir dès à présent les principaux indicateurs qui devront être fournis.

Le mandat d'Éric Sopena courant jusqu'en décembre 2009, un appel sera fait au cours du premier semestre 2009 afin que le nouveau directeur puisse être associé à la préparation de ce dossier.

8. Nouvelles du PRES Université de Bordeaux

Prix de thèse. Le PRES a proposé d'attribuer un prix de thèse par département (rappelons que le PRES comprend trois départements : Sciences de la Vie et de la Santé, Sciences et Technologie, Sciences de l'Homme et de la Société). Ce prix concernera les thèses ayant été soutenues en 2008. Les candidatures devront remonter via les écoles doctorales. La remise des prix est prévue pour mars ou avril 2009.

Doctorat de l'université de Bordeaux. Le PRES et le Collège Doctoral (qui réunit les directeurs des écoles doctorales et les Vice-Présidents des Conseils Scientifiques) travaillent sur la mise en place du « doctorat unique » de l'université de Bordeaux. Cela nécessite en particulier une « homogénéisation » des différentes pratiques des EDs. Il a été proposé de co-accréditer dans un premier temps le PRES avec chacune des EDs mais le ministère ne semble pas favorable à une telle solution. Le transfert des EDs au niveau du PRES (voir point suivant) permettrait également de délivrer un doctorat unique. Antoine de Daruvar confirme le fait que le PRES souhaite pouvoir rapidement délivrer ce doctorat unique.

Éventualité du transfert des EDs au niveau du PRES. Il est nécessaire de réfléchir dès maintenant aux modalités et aux conséquences éventuelles d'un transfert des EDs au niveau du PRES, transfert qui sera très probablement proposé lors de la prochaine contractualisation. Le Collège Doctoral va établir une liste de « questions » (dotation budgétaire, allocations, critères de recrutement, contrat doctoral, charte des thèses, évaluation annuelle, taux d'encadrement, etc.) sur lesquelles chaque ED, via son Conseil, devra se prononcer. Une réunion spécifique du Conseil devrait donc être consacrée à ce sujet, probablement au cours du premier trimestre 2009.

9. Questions diverses.

Forum AquiDoc 2009. Bertrand Meyer annonce que la troisième édition du forum AquiDoc aura lieu le jeudi 11 juin 2009 sur le site Bordeaux 2 de la Victoire. En plus de son programme traditionnel de rencontre avec les anciens, d'information sur les perspectives de carrière des docteurs et d'ateliers de préparation à l'embauche, il devrait comporter cette année un pôle recrutement « job-dating » organisé par la Maison de l'emploi de Bordeaux : les candidats à un CDI ou une mission doctorant-conseil et les entreprises seront mis en relation sur rendez-vous pour des entretiens de recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Compte-rendu rédigé par Éric Sopena.